



**Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social
des Pyrénées-Orientales
DELIBERATION
Séance du 10 juin 2026
Date de convocation : 3 juin 2026**

Nombre de conseillers			
Afférents au comité	En exercice	Présents	Votants
19	19	13	13

L'an deux mille vingt-six et le 10 juin, à 10h30, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Thuir, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

Madame Marie-Edith PERAL a été élue secrétaire de séance.

N° délibération :	Objet :
10/06/2026_04	Appel d'Offres ouvert concernant le marché « exploitation et maintenance des cuisines centrales de l'UDSIS » : Attribution des marchés.

représentants des conseillers départementaux :

Titulaires présents : Lola BEUZE, Madeleine GARCIA-VIDAL, Martine ROLLAND, Jean ROQUE, Thierry VOISIN.

Suppléants présents : Marie-Edith PERAL, Marc PETIT.

Suppléants présents ne participant pas au vote : /

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Michel GARCIA, Hermeline MALHERBE, Alexandre REYNAL, Marie-Pierre SADOURNY, Aude VIVES.

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Agnès CARRERE, Annie LELAURAIN, Anne MORENO, Sylvie TORRES, Dominique VILVET.

Suppléants présents : Guy METIVIER.

Suppléants présents ne participant pas au vote : /

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Pascale GUICHARD, Julie LOPEZ, Magaly MACHET, Martine MATHEU, Patricia NADAL, Joseph OLIVE, Robert OLIVE, Lilian ROUCOLLE, Nathalie BELLA, Michel FRANQUESA, Caroline RIERE.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L2124-2 concernant la passation d'un marché selon la procédure d'appel d'offre ;

Considérant la nécessité de reconduire les contrats pour l'exploitation et la maintenance des deux unités de production culinaire de Millas arrivant à échéance le 30 juin 2026.

Considérant l'avis de la Commission d'Appel d'Offres de l'UDSIS, dans sa séance de travail du 10 juin qui a décidé de :

- **retenir les candidatures de 8 entreprises sur les 9 dépôts**, après examen de leur dossier de candidature. En effet, la société MGS de Rivesaltes ne présente pas toutes les capacités techniques et professionnelles démontrées pour l'exécution des prestations du lot 3. En conséquence, la candidature de la société MGS de Rivesaltes est rejetée ;
- **choisir pour chacun des 7 lots**, conformément à l'article L2152-7 du Code de la Commande Publique, l'entreprise classée au premier rang après l'établissement du classement ci-dessous

et présentant l'offre économiquement les plus avantageuses au regard des critères de sélection définis dans le D.C.E. (Dossier de Consultations des Entreprises) et suivant l'analyse des offres, à savoir :

- **Lot 1 : Portes, portails et équipements de quais**

1. SDEA FERMETURES de Perpignan (66) pour un montant de 19 980,00 € TTC pour la durée totale du marché (0,00 € HT (PFI) et 4 995,00 € HT (PFA)) et un montant estimatif du DQE de 20 450,00 € HT par an.

- **Lot 2 : Chauffage, ventilation, climatisation (CVC), plomberie et équipements sanitaires**

1. ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP de Perpignan (66) pour un montant de 82 120,00 € TTC pour la durée totale du marché (2 280,00 € HT (PFI) et 19 960,00 € HT (PFA)) et un montant estimatif du DQE de 21 900,00 € HT par an.
2. SPIE FACILITIES de Saint-Jean-de-Vedas (34)
3. CLIMATISATION ET CHAUFFAGE de Saint Estève (66)
4. AXIMA CONCEPT de Courbevoie (92)

- **Lot 3 : Électricité courants forts, groupes électrogènes, production photovoltaïque**

1. ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP de Perpignan (66) pour un montant de 56 420,00 € TTC pour la durée totale du marché (2 280,00 € HT (PFI) et 13 535,00 € HT (PFA)) et un montant estimatif du DQE de 23 630,00 € HT par an.
2. SPIE FACILITIES de Saint-Jean-de-Vedas (34)
3. AXIMA CONCEPT de Courbevoie (92)

- **Lot 4 : Électricité courants faibles, vidéosurveillance, contrôle d'accès**

1. ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP de Perpignan (66) pour un montant de 17 880,00 € TTC pour la durée totale du marché (1 240,00 € HT (PFI) et 4 160,00 € HT (PFA)) et un montant estimatif du DQE de 23 630,00 € HT par an.
2. SPIE FACILITIES de Saint-Jean-de-Vedas (34)

- **Lot 5 : Postes de transformation HT/BT**

1. ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP de Perpignan (66) pour un montant de 7 749,00 € TTC pour la durée totale du marché (233,00 € HT (PFI) et 1 879,00 € HT (PFA)) et un montant estimatif du DQE de 9 790,00 € HT par an.

- **Lot 6 : Production de froid**

1. SN ROUGER de Perpignan (66) pour un montant de 52 460,00 € TTC pour la durée totale du marché (850,00 € HT (PFI) et 12 900,00 € HT (PFA)) et un montant estimatif du DQE de 24 320,00 € HT par an.
2. SPIE FACILITIES de Saint-Jean-de-Vedas (34)
3. PROVENCE FROID INDUSTRIE d'Aubagne (13)

- **Lot 7 : Équipements de cuisines professionnels**

1. SN ROUGER de Perpignan (66) pour un montant de 40 860,00 € TTC pour la durée totale du marché (860,00 € HT (PFI) et 10 000,00 € HT (PFA)) et un montant estimatif du DQE de 24 320,00 € HT par an.

Considérant que la durée du marché est de 12 mois reconductible trois fois, soit 4 années au maximum. Ce dernier débutera le 1^{er} juillet 2026.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE A L'UNANIMITE DE :

- **Approuver** le choix de la Commission d'Appel d'Offres de l'U.D.S.I.S. de :
 - **rejeter** la candidature de la société MGS de Rivesaltes qui ne présente pas toutes les capacités techniques et professionnelles démontrées pour l'exécution des prestations du lot 3 ;
 - **attribuer**, le marché à l'entreprise classée au 1er rang et présentant l'offre économiquement la plus avantageuses telles que décrites dans les classements ci-dessus soit :
 - SDEA FERMETURES de Perpignan pour le lot 1 : Portes, portails et équipements de quais ;
 - ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP de Perpignan pour le lot 2 : Chauffage, ventilation, climatisation (CVC), plomberie et équipements sanitaires ;
 - ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP de Perpignan pour le lot 3 : Électricité courants forts, groupes électrogènes, production photovoltaïque ;
 - ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP de Perpignan pour le lot 4 : Électricité courants faibles, vidéosurveillance, contrôle d'accès ;
 - ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP de Perpignan pour le lot 5 : Postes de transformation HT/BT ;
 - SN ROUGER de Perpignan pour le lot 6 : Production de froid ;
 - SN ROUGER de Perpignan pour le lot 7 : Équipements de cuisines professionnels.
- **Autoriser** le Président de l'UDSIS (Pouvoir Adjudicateur) à procéder à la mise au point des marchés correspondants et à signer tous les documents nécessaires à leur attribution définitive, passation et exécution.

Ainsi fait et délibéré à Thuir, les jours mois et an que dessus.

Le Président de l'U.D.S.I.S.,

Jean ROQUE



Le secrétaire de séance,

Marie-Edith PERAL

La présente délibération est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif (6 rue Pitot, 34000 Montpellier) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.